

REVUE DE PRESSE Vendredi 24 octobre 2008

Concours de recrutement au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

ACP 06/10/08 Concours de recrutement au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural « Nonante-deux fonctionnaires ont participé, vendredi, à un examen écrit, organisé pour vingt-trois postes vacants au sein de l'administration du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. » *Voir page 2*

La Référence Plus 06/10/08 Réforme au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage: 92 fonctionnaires concourent pour 23 postes « Le vendredi 3 octobre 2008, 92 fonctionnaires ont participé à l'épreuve écrite qui fait partie de la procédure de recrutement pour 23 postes au sein de l'administration du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage » *Voir page 2*

L'Observateur 06/10/08 Réforme au sein de l'administration publique – 93 candidats admis au test organisé par le Ministère de l'Agriculture *Voir page 2*

Le Potentiel 06/10/08 La fonction publique: L'administration de l'Agriculture se réforme: les fonctionnaires soumis à un test de sélection *Voir page 4*

Le Phare 06/10/08 Réforme du Ministère de l'Agriculture: 92 fonctionnaires se disputent 23 postes *Voir page 5*

Contexte Institutionnel et Code Agricole

Le Potentiel 07/10/08 Contexte institutionnel agricole et réforme du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural « Le Congo est l'un des plus grands pays du monde en termes de surfaces cultivables: s'il était performant, il pourrait nourrir 1/3 de la population mondiale. Dans un pays où s'alimenter est encore un défi pour la plupart des citoyens, l'agriculture occupe 70% de la population. Elle se doit de jouer le rôle moteur dans le développement de ce pays, car aucun autre secteur peut offrir autant de main d'oeuvre actuellement. » *Voir page 5*

Agriculture, Pêche et Élevage

ACP 13/10/08 Vers la création d'une synergie entre les différents acteurs impliqués dans la réhabilitation et l'entretien des routes de desserte agricole « Des acteurs de la société civile, des experts du vice-ministère du Développement Rural, des bailleurs de fonds et des opérateurs de développement qui participaient à un atelier de réflexion sur « les stratégies durables de réhabilitation et d'entretien des routes de desserte agricole: implications de la société civile », ont résolu de mettre en place une synergie entre ces différents acteurs pour participer et impliquer les communautés de base à cette réhabilitation et à cet entretien. » *Voir page 7*

ACP 17/10/08 Encouragement du gouvernement et de la FAO aux maraîchers de Kinshasa « Le Ministre d'Etat à l'Agriculture et au Développement Rural, Mobutu Nzanga, ainsi que le représentant de la FAO en RDC, Musa Sahou Mbenga, ont encouragé jeudi à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation les maraîchers de Kinshasa à investir davantage dans l'agriculture. » *Voir page 7*

Les Brèves

Voir page 8

ACP 06/10/2008 Concours de recrutement au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Nonante-deux fonctionnaires ont participé, vendredi, dans la grande salle du Collège Boboto, à un examen écrit, organisé pour vingt-trois postes vacants au sein de l'administration du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Il s'agit d'un recrutement adopté dans le cadre de la réforme de l'administration publique, sous la supervision du ministère de la Fonction Publique. Le professeur Jules Lomaliza, directeur de cabinet adjoint du ministre de la Fonction Publique, a indiqué à cette occasion que la loi n°81-003 du 17 juillet 1981, portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat, y compris les statuts de 1963, 1965 et 1973, souligne que le concours est le mode normal du mouvement de recrutement, avancement en grade, transfert,...) au sein de l'administration publique. Parmi les vingt-trois postes, qui ont nécessité l'organisation de cette épreuve de sélection, il y a quatre postes en rapport avec la cellule de réforme et dix-neuf (19) autres pour l'administration du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. L'objectif poursuivi par cette réforme au sein de l'administration de l'Agriculture, est de renforcer ses structures afin de les rendre plus performantes par rapport à la question de développement du pays, affirme-t-on. On précise aussi que le concours est une exigence pour accéder à une administration réformée, susceptible d'appuyer l'Etat dans sa mission de lutte contre la pauvreté et la faim. La Coopération Technique Belge (CTB), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que la Banque Mondiale, appuient la mise en œuvre de cette réforme au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Par ailleurs, Jules Lomaliza a fait savoir que le processus de réforme de l'administration publique, évolue positivement et jouit de l'engagement du Chef de l'Etat à améliorer l'effectivité des ministères.

La Référence Plus 06/10/08 Réforme au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage: 92 fonctionnaires concourent pour 23 postes **Par Déo Mulima Kampuku**

Le vendredi 3 octobre 2008 dans la salle d'étude du collège Boboto, 92 fonctionnaires ont participé à l'épreuve écrite qui fait partie de la procédure de recrutement pour 23 postes au sein de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage. Les participants à ce concours ont été préselectionnés sur base des critères définis par les avis de vacances des postes dont 4 à la cellule de réforme et 19 à l'administration pérenne à Kinshasa. Cette réforme sectorielle du Ministère de l'Agriculture vise la restructuration des services (directions, divisions, bureaux, etc.) et la sélection des agents afin de faire correspondre leurs compétences au profil des emplois identifiés. Les postes identifiés permettront à renforcer les structures du secretariat général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage par l'apport des 23 fonctionnaires qui seront retenus à l'issue de ce concours pour une administration renouée. Soulignons que la nécessité de sélectionner les agents et fonctionnaires de l'Etat du Ministère de l'Agriculture par la procédure d'un concours est une exigence à la mise en oeuvre d'une administration de développement qui sera capable d'appuyer l'Etat dans sa mission de la lutte contre la pauvreté et pour assurer la sécurité alimentaire. Le directeur du cabinet adjoint du Ministère de la Fonction Publique a indiqué que l'administration publique congolaise a connu plusieurs réformes, mais celles-ci ont été partielles. Cette réforme entamée en 2005 est un processus intégral, intégré, innovateur et progressif touchant l'ensemble de l'administration publique dont les enjeux sont, entre autres, la rationalisation des missions, des structures, des emplois et des effectifs ainsi que la valorisation des ressources humaines, matérielles et financières, a souligné le professeur Jules Lomaniza. En ce qui concerne la réforme des structures centrales et provinciales de l'agriculture, pêche et élevage, l'option a été adoptée dans le plan directeur du développement agricole et rural. Sa mise en oeuvre a été validé en 2005 avec l'appui de la Coopération Technique Belge. Depuis début 2008, cette mise en oeuvre de la réforme a été lancée avec l'appui des partenaires de développement sous la supervision du Ministère de la Fonction Publique. Les objectifs spécifiques du projet de réforme de l'administration du Ministère de l'Agriculture sont notamment: de réorganiser et renforcer les structures du secrétariat général comme appui à la décentralisation et les plans de développement agricoles provinciaux; se désengager progressivement des activités de types industriel et commercial et réorganiser les services à fournir au citoyen agriculteur, avec les partenaires; mettre en place une structure de conseil agricole rural de gestion dans toute les provinces et leurs territoires et secteurs, permettant à l'Etat d'interagir plus efficacement avec les organisations de producteurs, les ONG et le secteur privé dans un esprit de décentralisation tel que prévu dans la constitution; préparer à la reconversion du personnel à travers le programme d'accompagnement et de formation.

L'Observateur 06/10/08 Réforme au sein de l'administration publique – 93 candidats admis au test organisé par le Ministère de l'Agriculture
Par Willy Kilapi

Quatre-vingt-treize candidats ont pris part aux épreuves écrites organisées, vendredi 3 octobre 2008, dans la salle d'étude du collège Boboto pour 23 postes au sein de l'administration du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage. Cet examen écrit fait partie de la procédure de recrutement en faveur de la Réforme du Ministère de l'Agriculture, volet Secrétariat général de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage, piloté par le Ministère de la Fonction Publique. En poursuivant cet objectif, les organisateurs, notamment le Groupe Projet Fonction Publique (GFPF), en collaboration avec la Coopération Technique Belge (CTB) ont mis les structures du Ministère de l'Agriculture par l'apport des techniciens et experts capables pour une administration rénovée.

«Le concours est une exigence pour accéder à l'administration réformée, une administration qui sera capable d'appuyer l'Etat dans sa mission de la lutte contre la pauvreté et pour assurer une sécurité alimentaire. Le gouvernement de la République Démocratique du Congo a initié depuis 2002 une réforme de l'Administration publique qui a pour objectif majeur de doter notre pays d'une Administration publique moderne et performante, capable de contribuer à la refondation de l'Etat congolais. C'est une réforme innovatrice, intégrale, intégrée et progressive dont les enjeux sont, entre autres, la rationalisation des missions, des structures, des emplois et des effectifs ainsi que la revalorisation des ressources humaines, matérielles et financières de l'Administration publique», a souligné le professeur Jules Lomaniza, directeur de cabinet adjoint du Ministre de la Fonction Publique.

BONNE GOUVERNANCE

Jules Lomaniza a, en outre, précisé que la réforme de l'Administration publique vise aussi la maîtrise des effectifs et de la masse salariale à travers le recensement du personnel de l'Etat et la mise à la retraite des agents éligibles; la promotion de l'état de droit, de l'éthique et de la lutte contre la corruption en vue de restaurer la bonne gouvernance dans les Services publics de l'Etat; l'élaboration des nouveaux textes de statut pour les agents et fonctionnaires incluant de nouvelles préoccupations jusque là laissées pour compte notamment la protection sociale, nouveau régime barémique. A côté de ces éléments, il a épinglé la révision des organigrammes actuels et la fixation de nouveaux cadres et structures organiques; l'amélioration de la qualité du service public; la revalorisation des ressources humaines de l'Administration publique par le renforcement de leurs capacités ainsi que l'établissement d'un nouveau système de rémunération avec un barème salarial motivant; la mise en place des mécanismes de communication en vue de donner une visibilité accrue de la finalité et des réalisations de la Réforme. Cette démarche vise, a-t-il souligné, de créer des interactions entre les différentes parties prenantes à la Réforme et de créer des réseaux de communication et d'interconnexion des services au sein de l'Administration publique; l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan social en vue d'atténuer les conséquences sociales du programme d'ajustement des effectifs à la suite de la Réforme. En ce qui concerne la Réforme sectorielle du Ministère de l'Agriculture, son plan de mise en oeuvre prévoit, à cette étape actuelle de son évolution, la restructuration des services (directions, divisions, bureaux, etc.) et la sélection des agents afin de faire correspondre leurs compétences au profil des emplois identifiés. Précisément, avec l'appui technique et financier de la CTB, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage va procéder à une nouvelle mise en place des agents sur base des critères objectifs de sélection et de concours. «On recherche des agents pourvus à la fois des compétences techniques et des compétences comportementales, lesquels seront motivés pour donner au Ministère des inputs nécessaires à la relance du secteur de l'Agriculture », a-t-il indiqué. A la date de l'organisation du concours, quatre postes d'emplois ont été proposés au sein de la Cellule de Réforme au Ministère de l'Agriculture, regroupés par thème dans deux groupes de fonctions. Les candidats au test se sont inscrits aux groupes des fonctions. Il reviendra à la Commission de sélection de décider du poste spécifique approprié à chaque candidat compte tenu de ses aptitudes démontrées par ses résultats aux épreuves. Notons que le pilotage de la réforme et la coordination politique relève de la Commission interministérielle de pilotage de la Réforme de l'Administration publique (CIPRAP). Composée de 14 ministères, il est l'organe d'orientation, de décision et de contrôle et de coordination politique. Elle est présidée par le Ministre de la Fonction Publique. Dans les Ministères, des structures chargées d'impulser et de mettre en oeuvre la réforme de l'Administration publique sont le Groupe Projet Fonction Publique (GFPF) pour le Ministère de la Fonction Publique, des Cellules de Réforme de l'Administration publique (CDR) sont mis en place pour le Ministère du Plan, le ministère de Budget, celui des Finances et de l'Agriculture.

PROCESSUS DE LONG DATE

La Réforme des structures centrales et provinciales de l'Agriculture, Pêche et Elevage est un processus de longue durée. En 1990, l'option de la réforme a été adoptée dans le Plan-Directeur du Développement agricole et Rural. En 2003, la FAO a lancé une étude au sein du Ministère. Le plan de mise en oeuvre a été validé en 2005, avec l'appui de la Coopération Technique Belge. Depuis le début de cette année 2008, la mise en oeuvre de la réforme est lancée avec l'appui des partenaires de développement sous la supervision du ministère de la Fonction Publique. Cette dernière est progressive et modulaire. Elle devra se faire par secteur et par ordre des priorités en tenant compte de l'évolution administrative du pays. C'est ainsi qu'il faudra réorganiser et renforcer les structures du Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage, comme appui à la décentralisation et les

plans de développement agricoles provinciaux; se désengager progressivement des activités de type industriel et commercial et réorganiser les services à fournir au citoyen agriculteur, avec les partenaires; mettre en place une structure de conseil agricole rural de gestion dans toutes les provinces. Pour ainsi dire, la nécessité de sélectionner les agents et fonctionnaires de l'Etat avant leur admission sous-statut découle des dispositions de la Constitution de notre pays et du Statut du Personnel de carrière des Services publics de l'Etat. C'est pourquoi, il a été créé un organisme public et central de sélection, placé sous l'autorité du Ministère de la Fonction publique et dénommé Office de Sélection des Agents et Fonctionnaires de l'Etat (OSAF). Il contribue à l'élaboration de la politique en matière de sélection dans le domaine des recrutements internes et externes des agents et fonctionnaires de l'Etat; en même temps qu'il se charge de promouvoir l'impartialité, la transparence, la responsabilité, l'équité et l'objectivité dans le domaine des recrutements internes et externes...

Le Potentiel 06/10/08 La Fonction Publique: L'administration de l'Agriculture se réforme: les fonctionnaires soumis à un test de sélection

Par Rich Ngapi

Dans le cadre de la réforme de l'administration de l'Agriculture, 92 fonctionnaires ont passé leur test de recrutement. La réforme vise à créer les conditions d'une administration publique moderne et à revaloriser les agents et fonctionnaires. C'est une réforme intégrale qui veut pallier le problème des effectifs pléthoriques et la pesanteur politique.

Au total 92 fonctionnaires ont participé, le vendredi 3 octobre 2008, dans la salle d'études du collège Boboto, à l'examen écrit qui fait partie de la procédure de recrutement pour 23 postes au sein de l'administration du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage. La vacance est de 4 postes pour la cellule de réforme et 19 postes à l'administration pérenne à Kinshasa. Cet examen rentre dans le cadre de la réforme du Ministère de l'Agriculture, volet secrétariat général de l'Agriculture, Pêche et Élevage qui fait partie de la réforme de l'administration publique, pilotée par le Ministère de la Fonction Publique. Ce ministère, on le sait, est le gestionnaire des fonctionnaires de l'Etat. L'un des objectifs spécifiques de la réforme de l'administration de l'Agriculture, c'est de renforcer ses structures par l'apport des techniciens et experts capables pour une administration rénovée. Il s'agit aussi de relever l'administration publique, dans le cadre du redressement de la fonction publique. « Tout le monde passe son test. Personne ne pourra être recruté sans passer un examen. Même les plus hauts responsables de l'administration comme les secrétaires généraux sont soumis à ce test... Seuls ceux qui remplissent tous les critères seront sélectionnés », a expliqué le chef de l'unité Communication du Groupe Projet Fonction publique, Francis Kela Matanda. Ces nouveaux fonctionnaires, détenant l'expérience et la compétence, se soumettent volontairement à la procédure d'un concours de sélection. Le concours est une exigence pour accéder à l'administration réformée, une administration qui sera capable d'appuyer l'Etat dans sa mission de lutte contre la pauvreté et pour assurer une sécurité alimentaire. La réforme prévoit un Code social pour accompagner ceux qui n'auront pas satisfait au test : la retraite ou la reconversion à d'autres fonctions ou à l'administration décentralisée. La réforme prend également en compte le problème du rajeunissement de l'administration.

FIXER LE SECTEUR ET LES PRIORITES

La réforme des structures centrales et provinciales de l'Agriculture, Pêche et Élevage est un processus de longue durée. En 1990, l'option de la réforme a été adoptée dans le Plan directeur du développement agricole et rural. En 2003, la FAO a lancé une étude au sein du Ministère. Le plan de mise en oeuvre a été validé en 2005, avec l'appui de la Coopération Technique Belge. Depuis le début de cette année 2008, la mise en oeuvre de la réforme est lancée avec l'appui des partenaires au développement sous la supervision du Ministère de la Fonction Publique. Cette dernière est progressive et modulaire. Elle devra se faire par secteur et par ordre des priorités en tenant compte de l'évolution administrative du pays. Le projet vise, entre autres, à réorganiser et renforcer les structures du secrétariat général à l'Agriculture, Pêche et Élevage, comme appui à la décentralisation et les plans de développement agricoles provinciaux; se désengager progressivement des activités de type industriel et commercial et réorganiser les services à fournir aux citoyens agriculteurs, avec les partenaires. Il s'agit aussi de mettre en place une structure de conseil agricole rural de gestion dans toutes les provinces et leurs territoires et secteurs, permettant à l'Etat d'interagir plus efficacement avec les organisations de producteurs, les ONG et le secteur privé dans un esprit de décentralisation tel que prévu dans la Constitution.

LE LONG PROCESSUS DE LA REFORME

La RDC est engagée dans un processus de réforme de l'Administration publique depuis près de quatre ans. Au nom du ministre de la Fonction publique, le directeur de cabinet adjoint, Jules Lomaliza a indiqué que la réforme est un processus qui est en train d'évoluer, avec plusieurs axes. Le recensement qui consiste la maîtrise des effectifs et de la masse salariale à travers le recensement du personnel de l'Etat et la mise à la retraite des agents éligibles ; la rationalisation qui consiste à affecter l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ; l'éthique et déontologie professionnelles pour combattre la corruption. « Par rapport à la nouvelle donnée de la décentralisation, il est utile d'adapter l'administration à la compétence et à la compétitivité », a déclaré Lomaliza. Il a indiqué que par cette opération, le Ministère de la Fonction publique met à la disposition du

Ministère de l'Agriculture un profil du personnel qu'il faut engager. Et personne ne peut s'y dérober. Une réforme étant un processus au cours duquel une institution cherche à trouver des réponses ou solutions à certains problèmes qu'elle rencontre au cours de son existence ou de son fonctionnement, la réforme de l'administration publique congolaise est une solution à la crise économique et sociale qui sévit dans le pays. Pour reconstruire le pays et relancer notre économie, il est nécessaire et urgent de doter la RDC d'une administration publique efficace et performante. La réforme vise à créer les conditions d'une administration publique moderne et à revaloriser les agents et fonctionnaires.

Le Phare 06/10/08 Réforme du Ministère de l'Agriculture: 92 fonctionnaires se disputent 23 postes **Par Sakaz**

La réforme de l'administration du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage est en marche, sous la conduite des autorités de tutelle, avec l'appui de la Coopération Technique Belge (CTB). Le vendredi 03 octobre, 92 fonctionnaires ont participé à un examen écrit qui fait partie de la procédure de recrutement pour 23 postes de commandement au sein de l'administration de ce ministère. Organisé dans un local du Collège Boboto, à Gombe, ce concours était initié par le Ministère de la Fonction Publique, qui pilote toute la réforme au sein de l'administration publique. Ce programme de renforcement des capacités des cadres visent entre autres objectifs l'émergence des techniciens et experts capables d'animer une administration rénovée. Par ce concours, ces nouveaux fonctionnaires déjà pétris d'expérience et de compétence, se sont soumis volontairement à la procédure de sélection; car cela sera désormais l'exigence pour accéder à ce que l'on appelle l'administration de développement, suffisamment outillée pour appuyer l'Etat congolais dans sa mission de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Prenant la parole à cette occasion, Jules Lomaliza, Directeur du Cabinet Adjoint au Ministère de la Fonction Publique a brossé la vision du gouvernement en ce qui concerne cette vaste réforme de l'administration publique. Cette réforme est voulue par l'ensemble de l'équipe ministérielle. Elle n'est pas l'oeuvre d'un seul Ministre. Elle a débuté sous le mandat du Ministre Matenda et va se poursuivre jusqu'à son terme. Elle vise à aider l'Etat à maîtriser les effectifs, les services, la masse salariale et à assurer une formation permanente à son personnel.

Le Potentiel 07/10/08 Contexte institutionnel agricole et réforme du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural **Par Alain Huart et Patrick Makala**

Le secteur rural en RDC se caractérise par un potentiel agricole immense et une situation alimentaire catastrophique. Bien que le pays jouisse de conditions naturelles particulièrement favorables aux activités agricoles (fertilité des sols, large ensoleillement, précipitations en quantités suffisantes etc.), la FAO estime que plus de 70% de la population est touchée par l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation. Dans un pays où la majorité de la population vit en milieu rural avec comme activités principales l'agriculture, la pêche et l'élevage, la relance du secteur agricole apparaît comme la condition indispensable à la lutte contre la faim et la pauvreté. Un développement durable de la R D Congo se mettra en place si les ressources et investissements de l'Etat et de ses partenaires bailleurs de fonds, sont orientés prioritairement sur les infrastructures de transport, de stockage et commercialisation, renouant le lien entre le monde rural et les villes. Il s'agit également de recapitaliser le secteur agricole. Toutefois des investissements aussi coûteux ne seront efficaces qu'avec l'instauration d'une réelle organisation collective et décentralisée, ce qui inclus un renforcement de l'administration d'une part, des organisations paysannes d'autre part. L'enjeu de la décentralisation que fixe la nouvelle constitution, se situe dans la planification décentralisée du développement agricole en province, et le leadership de l'Etat doit se redessiner en termes de bonne gouvernance. L'appui à la mise en œuvre du plan de restructuration des services centraux et régionaux du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage (MAPE) fait désormais l'objet d'un appui de la Coopération belge avec un montant de 2,5 millions d'euros. La Banque Mondiale se positionne pour renforcer cette restructuration, tant au niveau central que décentralisé. La communauté européenne et la FAO appuient le plan agricole provincial du Bandundu ainsi que du Katanga.

HISTORIQUE DE LA REFORME

La réforme des structures centrales et régionales du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage est un processus de longue durée. En 1990, l'option de la réforme a été adoptée dans le Plan Directeur du Développement Agricole et Rural. En 2003, la FAO a lancé une étude au sein du Ministère, qui a été validée en 2005. Le projet d'appui à la mise en œuvre du plan de restructuration des services centraux et régionaux du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'élevage est lancé le 1^{er} avril 2008. Le recentrage du Ministère de l'agriculture constitue le programme pilote de la réforme de la fonction, mise en œuvre par le Gouvernement ; ce projet est appuyé par la Coopération Technique Belge et prochainement par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de développement, pour une meilleure efficacité du service au citoyen. Certaines tâches réalisées conjointement par l'Etat et les acteurs du monde agricole, permettront à ces derniers de mieux prendre en main leur destin. Pour rendre la réforme opérationnelle au niveau décentralisé, une plate forme de communication et

information assure le relais, par des contenus diffusés par des publications écrites, un site Internet, des émissions radio sur un réseau de plus de 100 radios rurales communautaires.

LES OBJECTIFS DE LA REFORME DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Outre l'insuffisance des moyens que ce soit en termes de crédit ou d'intrants, le secteur a souffert de l'atonie de l'Etat, tant au niveau central que régional, avec pour corollaire un délabrement général du tissu économique et une détérioration des services agricoles. La diminution de la main-d'œuvre agricole (suite aux conflits et aux maladies endémiques), les problèmes d'accès aux marchés et d'évacuation des produits associés à l'inefficacité de la vulgarisation agricole ont accentué la dégradation de la situation. Pour retourner cette situation, le programme de la réforme des services centraux et décentralisés du Ministère de l'Agriculture, pour engendrer une amélioration de la productivité, est construit autour des axes suivants:

- Planification nationale de la relance agricole, basée sur la décentralisation des services agricoles et renforcement de la capacité institutionnelle centrale et provinciale ;
- Mise en valeur des potentialités des provinces dans le respect de l'environnement et de la sauvegarde de la base productive naturelle, dans le contexte du Document de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)
- Recentrage de l'Etat sur les fonctions régaliennes de planification et de contrôle pour assurer les services agricoles avec le secteur privé ;
- Confirmation d'une législation foncière sécurisante ; harmonisation des cadastres minier, forestier et agricole ; délimitation des périmètres et régions exclusivement dévolues aux activités agricoles, de pêche et d'élevage ;
- Promulgation, diffusion, vulgarisation d'un code agricole spécifique (sécurité sur le plan foncier et fiscal, allègement des taxes des entités décentralisées) ;
- Actions en faveur de l'émergence d'un secteur privé compétitif ; transfert de certaines activités de l'Etat et de leur administration vers le secteur privé ;
- Instauration de mesures d'attrait pour favoriser l'implantation des services financiers et institutions de financements et de micro crédits destinés aux agriculteurs, pêcheurs et éleveurs.

EDUCATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les actions doivent porter sur « l'homme » acteur central du développement, des actions qui réclament du leadership, de la volonté pour guider, encadrer, entreprendre. Il s'agit de sensibiliser les entrepreneurs à considérer l'environnement comme source de richesse et non comme exploitation à court terme ; de réglementer, délimiter des zones minières, forestières, agricoles et d'organiser l'arbitrage entre les conflits qu'engendrent les interférences entre les codes minier et forestier et les agriculteurs ; de renforcer le maillage sur tout le territoire des associations paysannes de base, coopératives et syndicats de défense des intérêts des producteurs, petits et grands . On encouragera les organes de presse à se doter de « spécialistes en aménagement du territoire » et à aborder de façon professionnelle et systématique les sujets relatifs à l'agriculture pour mettre en valeur les potentialités. Dans chaque province, les écoles agricoles organiseront des séances de reboisement, initieront les élèves aux projets agro- forestiers. On installera des méga pépinières pour reformer des ceintures vertes agro forestières autour de chaque ville, des espaces verts en ville, dans les quartiers, en impliquant la population dans l'entretien ; des parcs à bois des meilleures variétés de manioc, cacao, café, soja, palmier, ...des vergers d'arbres fruitiers; des élevages de chèvres, de poulet et de canard ; des petits potagers de quelques ares seront installés là où il y a moins d'espace. La dynamique communautaire doit être renforcée au niveau des associations de producteurs que des ONGD de développement. Le conseil national des ONG, le CNONGD a choisi de vulgariser massivement le Code agricole en provinces, accompagnant ainsi les services de l'Etat.

LE CODE AGRICOLE

L'outil majeur de bonne gouvernance, pour organiser le développement durable de la RD Congo est le Code agricole. La Constitution de la 3ème République détermine que chaque province est appelée à mettre en valeur son territoire. Le code agricole a pour fonction d'installer un cadre harmonieux entre l'Etat, ses services, les opérateurs économiques du secteur privé et la paysannerie ; il vise à créer une dynamique autour de la décentralisation avec les élus provinciaux, les organisations paysannes, de chaque district et chaque territoire, pour la mise en valeur des ressources au profit des populations. Il est stratégique que chaque communauté identifie les avantages comparatifs de sa région et y implante des filières bien organisées qui vont de la semence jusqu'à la transformation, commercialisation des productions. Il s'agit d'associer les cultures vivrières, base de l'alimentation (manioc, riz, bananes, maïs, haricots, ...) et les cultures de rente qui apportent un complément de revenus (café, cacao, palmier), sans oublier l'élevage et la pêche. Le code agricole soutient la recherche appliquée aux besoins réels du terrain, en particulier le « matériel » végétal et animal le plus adapté. Le code détermine les conditions incitatives pour promouvoir l'investissement agricole, sur le plan fiscal, énergétique, foncier, l'accès aux technologies, aux intrants et semences de qualité, les informations sur les prix et marchés. Le code détermine les moyens juridiques de sécuriser le paysan et l'investisseur agricole sur la terre et d'appuyer la résolution des conflits fonciers par des commissions foncières locales.

LE CONSEIL AGRICOLE RURAL DE GESTION

Le conseil agricole rural de gestion est l'organe décentralisé prévu par la réforme du Ministère de l'Agriculture, et également précisé dans le Code agricole. Le conseil agricole rural de gestion est la structure de concertation décentralisée associant les différents acteurs du monde rural, l'exécutif et le législatif (provincial), l'administration, le secteur privé, les associations et syndicats de producteurs, les universités et les centres de recherche, la société civile au sens large. En pratique, la mise en place des conseils agricole de gestion a commencé au niveau des territoires, des districts et des provinces. Au plus haut niveau, un conseil agricole rural de gestion provincial supervise chaque plan agricole provincial. Dans chaque territoire, un conseil agricole doit être mis en place en associant l'inspecteur du territoire de l'agriculture et avec les principaux acteurs du monde paysan (syndicats coopératifs) et les représentants du projet et ONGD spécialisées du secteur agricole. Ce Conseil organise l'encadrement des acteurs de la production agricole et d'élevage et la structuration des coopératives, diffuse les éléments légaux utiles, fournit l'information sur les avantages comparatifs des différentes filières, les prix et marchés du secteur agricole au sens large, consolide les structures juridiques liées au monde agricole, limite les taxes et les tracasseries et sécurise les producteurs et propriétaires fonciers sur la terre. Il s'agit donc d'un partenariat de manière à harmoniser les approches, les interventions et à trouver des solutions qui assurent la productivité au niveau du secteur agricole.

ACP 13/10/08 Vers la création d'une synergie entre les différents acteurs impliqués dans la réhabilitation et l'entretien des routes de desserte agricole

Des acteurs de la société civile, des experts de vice-ministère du Développement rural, des bailleurs de fonds et des opérateurs de développement qui participaient vendredi au centre Béthanie à Kinshasa, à un atelier de réflexion sur « les stratégies durables de réhabilitation et d'entretien des routes de desserte agricole : implications de la société civile », ont résolu, à la clôture de ces assises, de mettre en place une synergie entre ces différents acteurs pour participer et impliquer les communautés de base à cette réhabilitation et à cet entretien. L'atelier, organisé par le Centre de promotion sociale (CEPROSOC) sous le patronage du vice-ministre du Développement rural, Xavier Bonane ya Nganzi et du gouverneur de la ville de Kinshasa, André Kimbuta Yango, a permis à ces acteurs de dresser une cartographie de ces routes dans l'arrière-pays de cette ville et de définir les mécanismes et stratégies durables impliquant la société civile dans les actions de gestion participative desdites routes. Ils ont également défini les mécanismes de création de 1.500 (mille cinq cent) emplois dans ce domaine à Kinshasa. Le coordinateur principal du CEPROSOC, Ferdinand Mafolo Ladha, a indiqué que l'objectif visé est la recherche des options stratégiques appropriées et susceptibles de déterminer le rôle de la société civile pour la durabilité des actions de réhabilitation et d'entretien des voies de desserte agricole en faveur des communautés locales et des centres de consommation. Il a fait savoir qu'au niveau de l'arrière-pays de la ville de Kinshasa, le CEPROSOC a réalisé les travaux de réhabilitation de l'axe routier « Bita-Kimpete-rivière Mai-Ndombe » dans la commune urbano-rurale de Maluku, sur une distance de 18 km, avec l'appui technique de la Direction des voies de desserte agricole (DVDA). Le CEPROSOC a également réalisé les travaux de réhabilitation des axes routiers « Mikambo-Lumbi-Kingungi », « Fula-Bonga Yasa » dans le territoire de Masi-Manimba (province du Bandundu). Selon M. Mafolo, plusieurs leçons peuvent être tirées de cette expérience, notamment le fait que la population locale n'est pas suffisamment impliquée dans les travaux et une fois ceux-ci terminés, les routes rentrent à l'état de départ, faute d'entretien. La DVDA, qui est considérée du reste comme un simple « surveillant », n'est pas bien connue des autorités politico-administratives locales comme service technique chargé de suivi, de contrôle et de supervision de ces travaux. Le vice-ministre Bonane ya Nganzi qui a présidé les cérémonies d'ouverture et de clôture de l'atelier, a souligné la place qu'accordent les cinq chantiers de la République et le programme du gouvernement au secteur des routes de desserte agricole, avant de souligner l'état de la dégradation de ces routes dont l'entretien résulte l'implication de toute la population. Le vice-gouverneur de la ville Clément Bafiba, qui a représenté le gouverneur urbain, a relevé le plan d'actions prioritaires élaboré par l'autorité urbaine pour traduire en acte le programme de ces chantiers dont la construction et la réhabilitation des voies de desserte agricole s'inscrivent dans cette logique, afin de faciliter l'évacuation de la production agricole et des produits de pêche et d'élevage générés par les maraîchers, éleveurs et pêcheurs de l'arrière-pays urbain.

ACP 17/10/08 Encouragement du gouvernement et la FAO aux maraîchers de Kinshasa

Le ministre d'Etat à l'Agriculture et au développement rural, Mobutu Nzanga, ainsi que le représentant de la FAO en RDC, Musa Sahou Mbenga, ont encouragé jeudi à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation (JMA) les maraîchers de Kinshasa à investir davantage dans l'agriculture. M. Mobutu Nzanga a indiqué à cet effet que la RDC dispose d'une population à même d'apporter un changement quantitatif en terme de production agricole. Il a appelé le peuple congolais à s'organiser dans une vision de développement pour combattre la faim et l'insécurité alimentaire. Le ministre d'Etat Mobutu Nzanga a rappelé le bien fondé du Code agricole à faire adopter par le parlement. Ce cadre tracera la voie à suivre pour les investissements ultérieurs, dans le secteur agricole, a-t-il dit. Il a évoqué, entre autres préalables la relance de ce secteur, la question des crédits à accorder aux petits producteurs, la réhabilitation des infrastructures de base, et la relance de la recherche agricole. Le ministre d'Etat à l'Agriculture se doit de trouver également des solutions à la fiscalité agricole pour attirer

davantage des investissements pour les cultures pérennes, génératrices de devises importantes, a-t-il souhaité. A titre symbolique, la journée mondiale de l'alimentation a été une occasion pour le ministère de l'Agriculture, la FAO et le PAM de remettre des vivres à des enfants malnutris encadrés par l'Eglise presbytérienne de Matete et aux personnes de troisième âge de l'hospice Saint Pierre. Par la même occasion, un lot de matériels de production constitué de houes, arrosoirs, bêches, râtaux, etc a été remis à des associations des maraîchers de N'djili CECOMAF dans la commune de Kimbanseke. Par ailleurs, M. Musa Saihou Mbenga (de la FAO) a recommandé à la population maraîchère de N'djili CECOMAF de produire plus, d'investir davantage dans l'agriculture. C'est à ce titre seulement qu'on peut lutter contre l'insécurité alimentaire. La FAO ainsi que les autres partenaires continueront à appuyer le gouvernement, dans ses efforts de créer des conditions nécessaires à la relance du secteur agricole. La situation alimentaire en RDC reste toujours préoccupante, en particulier dans les principales villes du pays où le nombre de sous-alimentés s'accroît à cause de la flambée des prix de denrées alimentaires, rappelle-t-on.

Radio Okapi 06/10/08 Bunia: les produits vivriers se raréfient Après la reprise des combats la semaine dernière, les conséquences sont de plus en plus visibles dans le territoire d'Irumu. Selon le coordonnateur des ONG de droit de l'homme de l'Ituri, les produits vivriers se raréfient à Bunia avec la fermeture de l'axe Bunia Bogoro Kasenye

ACP 07/10/08 La délégation générale de la Sucrière de Kwilu-Ngongo invitée à améliorer la production du sucre Le Ministre d'Etat à l'Agriculture et au Développement Rural, Mobutu Nzanga, a invité, lundi, lors des entretiens qu'il a eus avec la délégation générale de la Sucrière de Kwilu-Ngongo, conduite par son administrateur délégué, Eric Van Eeckhout de maximiser leurs efforts en vue d'améliorer la production du sucre au bénéfice des populations congolaises.

ACP 13/10/08 2008: L'année internationale de la pomme de terre Un appui technique et financier s'avère important pour les maraîchers, producteurs de la pomme de terre, afin d'améliorer leur rendement. C'est ce qui ressort du projet HUP supervisé par la FAO, dans le cadre de l'année internationale de la pomme de terre. Les producteurs de cette denrée alimentaire entendent sensibiliser les pouvoirs publics sur l'importance de cette denrée pour sa contribution à la lutte contre la pauvreté. En effet, la pomme de terre est la quatrième culture vivrière dans le monde après le maïs, le riz et la banane.

ACP 13/10/08 Bread and Knowledge plaide pour la promotion de la filière pomme de terre au Bas-Congo L'association Bread and Knowledge a plaidé pour la promotion de la filière pomme de terre afin de donner du travail à près de 400.000 habitants du territoire de Mbanza-Ngungu. Car, pense-t-elle, cette culture est rentable. Six dollars investis au minimum dans cette culture à l'hectare, peuvent rapporter quatre fois plus.

ACP 15/10/08 Publication de 134 normes nationales dans le domaine agro-alimentaire Le Ministre de l'Industrie et de petites et moyennes entreprises (IPME) a indiqué qu'une série de 134 normes nationales dans le domaine agro-alimentaire vient d'être publiée. Cette publication augure de perspectives meilleures pour la République Démocratique du Congo qui en se dotant progressivement d'un arsenal de normes rendra le pays plus sûr et le cadre de vie plus sain.

ACP 16/10/08 La sécurité alimentaire préoccupe la FEC – Kasai Oriental Le premier vice-président de la FEC s'est entretenu avec le gouverneur de la province Ngoy Kasanji Alphonse pour évoquer les possibilités d'assurer la sécurité alimentaire provinciale avant d'exhorter les différentes couches aux travaux champêtres.

ACP 16/10/08 Relance des activités agro-pastorales au Kasai Oriental La relance des activités agro-pastorales au Kasai Oriental est soutenue par l'assemblée provinciale qui a adopté vendredi, lors d'une plénière dirigée par M. François Xavier Kabala Ilunga Mbidi, son président, un projet d'édit, initié par le gouvernement provincial et portant la relance des activités agro-pastorales, indique-t-on auprès de cette institution délibérante. L'objectif est de mettre un terme à la dépendance de la province aux produits agricoles provenant des autres provinces et des pays voisins, de bannir également la sous-alimentation qui frappe plusieurs familles à la suite d'une crise sévère des produits de consommation courante.

ACP 17/10/08 Identification des pêcheurs professionnels et amateurs à travers la ville de Kinshasa M. Augustin Swebe Kindolo, inspecteur chargé de l'Agriculture dans la ville de Kinshasa, vient d'effectuer à travers les communes de Maluku, N'sele et Ngaliema, une mission de quelques jours en vue d'identifier les pêcheurs professionnels et amateurs, ainsi que les sites qu'ils exploitent. Cette mission s'inscrit dans le cadre des préoccupations du gouvernement provincial en rapport avec la sécurité alimentaire dans la capitale de la RDC. Les objectifs poursuivis consistent notamment à connaître les effectifs de ces catégories des pêcheurs en prévision de la formation que le gouvernement provincial entend leur donner sur les nouvelles techniques de la pêche et de la prochaine distribution d'intrants de pêche.

ACP 21/10/08 Publication à Kananga d'un ouvrage « les plantes médicinales du Kasayi » Un chercheur en phytothérapie, le père Bénédicte Ndibu Musungayi, membre du clergé de l'Eglise orthodoxe grecque à Kananga, au Kasai Occidental, vient de publier un ouvrage intitulé « Les plantes médicinales du Kasayi ». Dans son livre de 79 pages, l'auteur a livré des recettes pour soixante-cinq maladies classées, selon l'ordre alphabétique, de l'abcès à la lombalgie. Ces recettes émanent de plus de soixante-quatorze plantes médicinales dont certaines sont uniquement de la flore kasaienne. Parfois les noms scientifiques de quelques plantes, ni leurs correspondants en français ne sont pas connus.

ACP 21/10/08 L'agriculture biologique favorise la préservation du sol L'agriculture biologique favorise la préservation du sol, a indiqué Katharine Vansittart dans une revue de canadien geographic parvenu lundi à l'ACP. Etant donné que l'agriculture biologique est définie comme les produits d'une méthode d'agriculture qui, non seulement se passe d'engrais chimiques, mais aussi favorise la préservation du sol, la biodiversité, le bon traitement des animaux et la protection de l'environnement.

ACP 21/10/08 L'encadrement du secteur forestier constitue un moyen efficace pour la réduction de la pauvreté L'encadrement du secteur forestier offre d'énormes bénéfices potentiels qui peuvent contribuer grandement à la réduction de la pauvreté grâce aux revenus et nouveaux emplois qu'il peut générer et par l'amélioration subséquente des conditions de vie des communautés locales, indique le Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) parvenu vendredi à l'ACP. Selon le document, environ 40 millions de Congolais parmi les plus pauvres dépendent de la forêt pour leurs aliments, matériaux, énergie et médicaments. Cet encadrement, doit passer par la mise en œuvre du code forestier et de ses mesures d'exécution.

ACP 21/10/08 Implantation Prochaine d'une usine de production d'huile de palme à Boma Le gouverneur du Bas-Congo, Simon Mbatshi Batshia, en mission de service dans le district du Bas-Fleuve, a reçu en audience jeudi dans sa résidence privée de Lukula, une agglomération à vocation agro-pastorale d'environ 30.000 âmes située dans le territoire du même nom, une délégation de la société « Congo Oils and Derivated », une filiale de l'entreprise libanaise « Yousef Freiha & Sons », venue l'entretenir de son projet d'implantation d'une usine de production et de raffinerie de l'huile de palme à Boma. Le chef de la délégation, M. Ralph N. Freiha, vice-président et co-propriétaire de la Yousef Freiha and Sons, qu'accompagnait le député Pierrot Muanda Mvumbi, son associé, s'est confié à la presse au sortir de l'audience, indiquant que ce projet, dont l'investissement initial était évalué à 24 millions USD, était déjà entré dans sa phase opérationnelle avec l'engagement de quarante employés nationaux.

ACP 22/10/80 Environ 2.300 hectares de terre agricole encore inexploités à Maluku Environ 2.300 hectares de terre agricole du site Doualé de Mitende sur le plateau de Bateke, dans la commune de Maluku, sont jusqu'aujourd'hui inexploités faute des moyens techniques appropriés, a révélé la semaine dernière la présidente de la Fondation « Mbuba Gizenga » (FO-Mbugi) et de la communauté Africaine de solidarité » (CAMASOL), Anne Gizenga, lors de la visite sur ce site de la ministre du Genre, Famille et Enfant, Philomène Omatuku. La visite de la ministre du Genre, Famille et enfant s'inscrivait dans le cadre de la quinzaine de la journée des femmes rurales. Le but consistait à conscientiser les femmes maraîchères sur l'apport de l'agriculture aux défis du changement climatique et dans la lutte contre la crise alimentaire.